BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2786

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Ventes et cessions

752 322 057 RCS Saint Denis de La Réunion.
INFINITY.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 592200.00 EUR.
Adresse : 10, Rue De la Pépinière, 97438 Sainte-Marie.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE INFINITY Société à responsabilité limitée au capital de 592 200 euros Siège social : 10 Rue de la Pépinière ZAE LA MARE 97 438 SAINTE-MARIE AH KANE Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros Siège social : 10 Rue de la Pépinière ZAE LA MARE 97 438 SAINTE-MARIE 351 450 325 RCS SAINT-DENIS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE-MARIE du 31 octobre 2024, La société INFINITY, Société à responsabilité limitée au capital de 592 200 euros, dont le siège social est situé 10 Rue de la Pépinière, ZAE LA MARE - 97 438 SAINTE-MARIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 752 322 057 SAINT-DENIS, et la société AH KANE, Société par actions simplifiée, au capital de 7 700 euros, dont le siège social est 10 Rue de la Pépinière, ZAE LA MARE - 97 438 SAINTE-MARIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 450 325 RCS SAINT-DENIS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société INFINITY par la société AH KANE. La société INFINITY ferait apport à la société AH KANE de la totalité de son actif, soit 632 983 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 372 681 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 260 302 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LP HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 201 800 euros, dont le siège social est situé 5 impasse des Hortensias Les Villas du Green, ZAC Beau Séjour – 97 438 SAINTE-MARIE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 803 470 988 RCS SAINT-DENIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société INFINITY depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société AH KANE. Les sociétés INFINITY et AH KANE conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive le lendemain de l'expiration du délai

d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société INFINITY sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-DENIS (REUNION) au nom des deux sociétés le 12 novembre 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

